

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

RAPPORT

Généralités

Le compte annuel 2024 a été établi par l'administratrice des finances, Marlène Marzano, selon le schéma MCH2, au moyen du logiciel comptable Crésus sur le nouvel ordinateur du syndicat acheté en 2024.

Résultats

L'excédent de revenus 2024 de Fr. 6749,86 sera remboursé aux communes (Nods: Fr. 2083,74 et Plateau Fr. 4661,12) dans les créances sur transferts du bilan 2024 afin de boucler à 0 au 31.12.2024.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à Fr. 76'524,95 pour un montant budgété de Fr. 90'635.-

Les soldes et jetons de présences ont été payés à mi-décembre.

Biens, services et marchandises

Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de Fr.92'021,18 pour un montant budgété de Fr. 110'670,20.

Amortissements

Le patrimoine administratif existant a été repris à sa valeur comptable au 1er janvier 2024 à Fr. 190'001.31. Il est amorti dans un délai de 8 ans, à raison de Fr. 23'750.15 par an. Un amortissement sur 10 ans du véhicule acheté en 2018 se monte à Fr. 10'074.07, l'amortissement de la motopompe achetée en 2021 se monte à Fr. 4'005.31 et l'amortissement du nouveau véhicule PR à Fr. 12'128,98 ce qui fait un total de Fr. 49'958,51.

Revenus

Le taux de la taxe d'exemption a été fixé à 6% pour les deux communes. Les taxes d'exemption se sont révélées plus basses que prévues pour Nods: Fr. 43'060,40 et pour Plateau de Diesse: Fr. 136'068,30. Total : 179'128,70.

Les subventions AIB se sont élevées à Fr. 28'569.--

Les prestations de services à des tiers ont rapporté un montant de Fr. 16'208,80.

Les amendes en 2024 se montent à Fr. 1'905.-

Investissements nets

Le solde du nouveau véhicule PR de Fr. 80'959,75 a pu être payé par le CCP et le bien mobilier reporté au bilan. Pas de nouvel investissement.

Bilan

Au 31 décembre 2024, le total du bilan est de Fr. 318'969.52 année précédente Fr. 325'199.38 . Le patrimoine financier se monte Fr. 131'804.37 (année précédente Fr. 169'035.47 ce qui correspond à une diminution de Fr. 37'231.10).

Les capitaux de tiers reflètent toujours l'emprunt Postfinance de Fr. 300'000.-